

Informations pratiques

📍 Adresse

Unité ambulatoire péri-hospitalière (UAPH)

Rue Verte 2
1205 Genève
T 022 372 24 20/21
F 022 372 24 30

Secrétariat ouvert tous les jours
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de
13h30 à 17h30

Responsable :
Dr Dante Trojan, médecin adjoint

Accès



Ce dépliant a été élaboré par l'unité ambulatoire
péri-hospitalière en collaboration avec le service
de la communication patients et usagers des HUG.

Unité ambulatoire péri-hospitalière (UAPH)

Consultation spécialisée
pour enfants et adolescents



Qu'est-ce que l'UAPH ?

L'unité ambulatoire péri-hospitalière (UAPH) est une consultation ambulatoire spécialisée dans le suivi d'enfants et d'adolescents en souffrance physique et psychologique. Elle fait partie du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des HUG.

Son objectif est d'offrir une prise en charge thérapeutique qui soit la plus adaptée aux besoins spécifiques de chaque patient en vue d'améliorer son bien-être psychique.

Elle s'adresse aux enfants et adolescents, âgés de 5 à 18 ans, qui souffrent de :

- maladie physique (diabète, cancer, myopathie, mucoviscidose, etc.) ayant un impact sur leur bien-être et leur équilibre psychologique
- problèmes psychiques avec des implications physiques (anorexie, boulimie, obésité, etc.)
- maladies où s'entremêlent de manière complexe le psychique et le corps (asthme, eczéma, douleurs chroniques, etc.).

L'UAPH propose aux patients de l'hôpital des enfants et à leur famille, un soutien et un suivi psychothérapeutique ambulatoire.

Quelles prestations ?

Une équipe de médecins et de psychologues psychothérapeutes propose des prises en charge spécifiques dont la durée dépend des besoins du jeune patient et de son entourage :

- évaluations cliniques
- suivis individuels et familiaux
- psychothérapies individuelles d'enfants et d'adolescents
- groupes thérapeutiques
- psychodrames individuels avec groupe de thérapeutes, à but diagnostique et thérapeutique
- bilans psychologiques.

Qui peut s'adresser à l'UAPH ?

Le professionnel des HUG en charge de l'enfant ou de l'adolescent (pédiatre, pédopsychiatre, psychologue, etc.) peut adresser une demande auprès de l'unité ambulatoire péri-hospitalière.

